

Informations importantes

Assurance perte de gain maladie du Groupe Mutuel

Qui est concerné ?

- ✓ Médecins assistants (MA), chefs de clinique adjoints (CDCA) et chefs de clinique (CDC) avec contrat HFR de moins de 2 ans
- ✓ Clinical trial coordinator en oncologie payée sur fonds de recherche

Soit des collaborateur-trice-s qui ne sont pas soumis à la garantie de rémunération de l'Etat.

Quand est déclaré un cas ?

La Direction des ressources humaines est tenue d'annoncer les cas maladie au plus tard 30 jours après le début d'une incapacité.

Que se passe-t-il en cas de maladie (y compris liée à la grossesse) ?

Les prestations sont les suivantes :

- 100% du salaire pendant les 90 premiers jours (pris en charge par l'HFR)
- Dès le 91ème jour : 90% du salaire est versé sous forme d'indemnités journalières (IJ) par l'assurance perte de gain (Groupe Mutuel) : le versement se fait directement au-collaborateur-trice par l'assureur. L'HFR interrompt donc le salaire (proportionnellement au taux d'incapacité) et la personne reste sous contrat.
- Durée maximale de la couverture : 730 jours
- Information importante : Les indemnités journalières (IJ) ne sont pas soumises aux cotisations AVS/AI/APG. Si le-la collaborateur-trice perçoit uniquement des IJ durant une année civile complète, il est recommandé de contacter la caisse de compensation afin de vérifier s'il/elle doit cotiser comme personne sans activité lucrative.

Que se passe-t-il en cas de fin de contrat ?

Si une incapacité est en cours au terme du contrat, le contrat de travail HFR n'est pas prolongé, il prend fin au terme définit contractuellement. La couverture est cependant maintenue et les indemnités continuent d'être versées directement par l'assureur.

Besoin d'informations complémentaires ou besoin de déclarer un cas ?

La Direction des ressources humaines se tient à disposition. Contactez notre administration RH au +41 (0) 26 306 07 00 ou en ouvrant un ticket directement depuis l'application HCM : Mes demandes RH

👉 [Ouvrir un ticket RH](#)